



## **CONTRAT DE LOCATION DE LOCAUX MUNICIPAUX**

Madame, Monsieur,

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

mail : .....

Salle sollicitée ..... Motif : .....

Date : ...../...../.....

**DOSSIER COMPLET A DEPOSER EN MAIRIE, MINIMUM UN MOIS AVANT LA DATE DE LA  
MANIFESTATION.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

**Prendre contact avec Erwan COUSSE ( 06.77.73.98.37) pour la remise des clefs et l'état des lieux AU MOINS 10 jours avant la date de la manifestation.**

### **Article 1 : Désignation de locaux utilisés**

Le demandeur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après utilisation ainsi que tout meuble et/ou accessoire mis à disposition. Il sera également tenu à vérifier les abords proches de la salle (mégots, canettes...)

Le demandeur reconnaît avoir procédé à une visite d'état des lieux d'entrée et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés et d'avoir pris connaissance des règles de sécurité afférentes et règles d'évacuation.

### **Article 2 : Nombre de participants**

.....personnes.

**Article 3 : Conditions de paiement**

La somme de .....€ (correspondant au tarif fixé par le Conseil Municipal) devra être réglée au moment de la réservation. Le chèque est à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Un second chèque de caution de 300€ sera versé pour les dommages éventuels, tant à la salle qu'au matériel mis à disposition (à remettre en même temps que le chèque de location). Le chèque est à libeller à l'ordre du Trésor Public.

Article 4 : Le demandeur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à disposition. (joindre une attestation).

**Article 5 : Responsabilité**

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité du demandeur.

Fait à Pleyber Christ, le ...../...../.....

Le Maire,

Le Demandeur,

Des conteneurs à ordures ménagères et des conteneurs de tri sélectif sont à votre disposition aux abords des bâtiments communaux. Merci de les utiliser dans une démarche d'éco-citoyenneté.